



Note d'information et d'échanges N°38

du 5 mars 2021

Réunion du 2 mars 2021 organisée par Monsieur le Maire pour l'aménagement de l'avenue Jacqueminot

Chers amis,

Comme nous vous l'avons annoncé dans notre note d'Information N°37, Monsieur le Maire de Meudon a organisé le 2 mars dernier une réunion publique afin de présenter aux riverains l'aménagement prévu pour l'avenue Jacqueminot, dans la continuité des travaux d'enfouissement des réseaux.

ARQP y ayant participé, souhaite rendre compte à ses adhérents non présents du déroulé de cette réunion.

1. Présentation du projet :



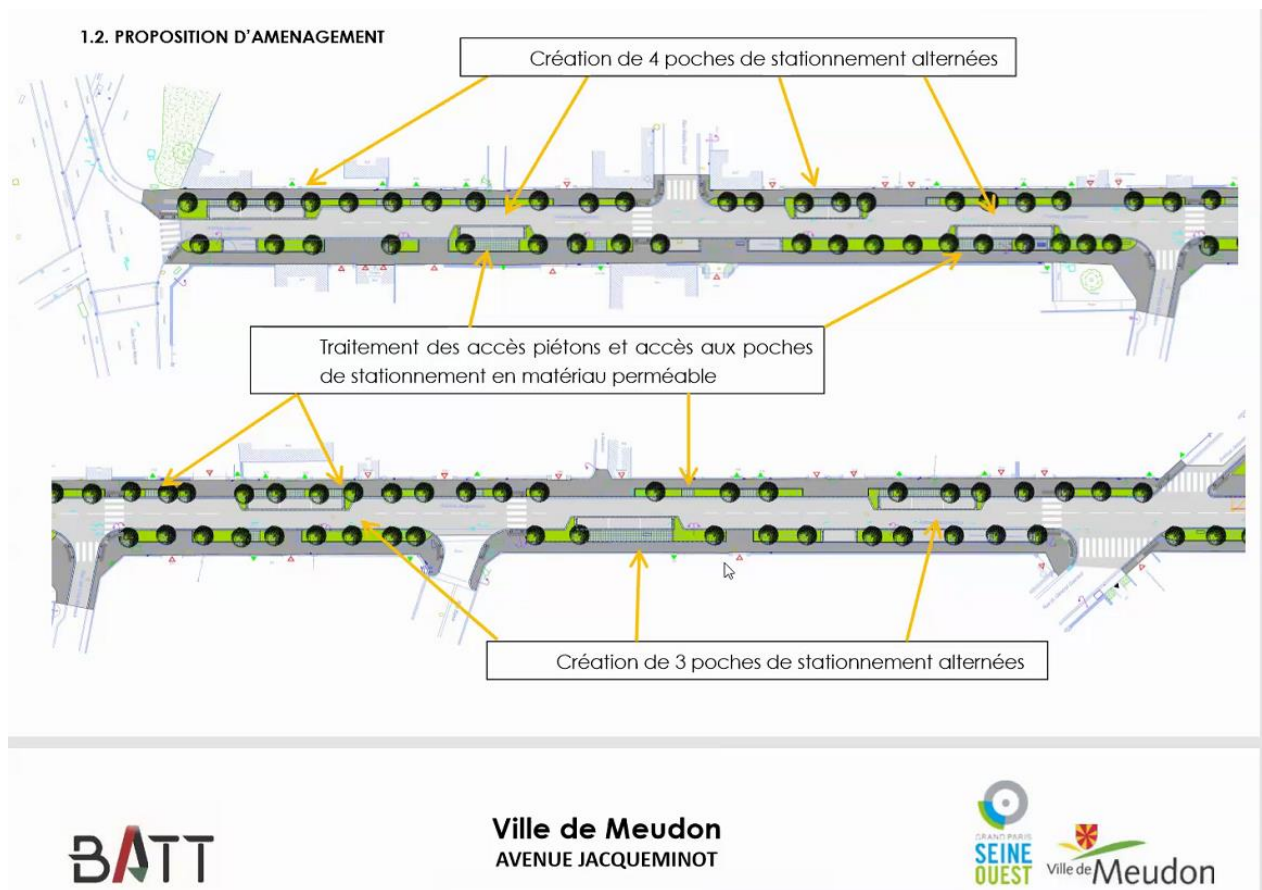
Ville de Meudon
AVENUE JACQUEMINOT



1.1. OBJECTIFS DE L'AMENAGEMENT

- Rénovation complète **des revêtements** des trottoirs et de la chaussée
 - Trottoirs : largeur 1,50 à 1,60 côté pair et 1,50 à 2,00 côté impair
 - Chaussée : emprise existante conservée : 4,80 à 4,95m
- Réduction de **la vitesse** des véhicules
 - Création de poches de stationnement alternées pour créer des chicanes
- Aménager des **circulations lisibles et sécurisées** respectant les **normes PMR**
 - Mise aux normes des passages piétons
- Maintenir l'offre de **stationnement**
- Maintien de **la frame verte** et renforcement de la **végétalisation**
 - Maintien des alignements d'arbres existants
 - Création de fosses filantes en pieds d'arbres
- Augmentation de la **désimperméabilisation**
 - Traitement des accès piétons et accès aux poches de stationnement en matériaux perméables

(*)



Travaux de voirie rue Jacqueminot

- Début envisagé des travaux de voirie : Septembre 2021
- Attente du retour de GRDF pour les travaux concessionnaires.
- Projet d'aménagement soumis aux habitants.

Concertation riverains : 2 mars 2021
Visioconférence

- **Planning prévisionnel :**
Entre mi septembre et fin novembre 2021

2. Les principales Questions posées par les participants ont porté sur :

- **Sécurité**
 - Traversée de l'avenue par les piétons : surélévation et/ou traitement de sol différents
 - Sécurisation piétons du trajet « Quartier du Potager, rue Marthe Edouard et sentier du Clos Madame/école Saint Edmond »
- **Circulation**
 - Types de ralentisseurs envisageables

- Sorties de véhicules des garages privés
 - Livraisons
 - Revoir les sens des rues du général Gouraud et Babie
 - Pourquoi des « poches de stationnement », et incidences sur la circulation des vélos
- Stationnement
 - Stationnement payant
 - Stationnement motos et vélos
 - Places pour les personnes à mobilité réduite
 - Esthétique/confort
 - Types de revêtements routiers
 - Abaissement des bordures de trottoirs
 - Bornes pour véhicules électriques
 - Végétaux
 - Espaces de compost

3. Questions posées par ARQP :

- Aménagement de la place Rabelais (+ ilot angle rue Proto Riche) : examiner aussi les propositions discutées en Conseil de Quartier
- Sécuriser en priorité les traversées piétons de l'avenue Jacqueminot
- Circulation et manœuvres des TIM, bus, camions au droit de poches de stationnement avec études aux heures de pointe et dans le reste de la journée
- Signalisation prévue et détecteurs de vitesse
- **Conséquences de cet aménagement dans le plan de circulation du quartier du Potager et risques de report du trafic de transit sur les axes est/ouest avec les rues Obeuf/ Valentine et Porto Riche (avec les sens actuels de circulation)**



Nous remercions Monsieur le Maire et l'équipe qui ont assuré cette présentation et vous diffuserons le compte rendu officiel dès sa parution.

Nota : tous les documents ci-dessus identifiés () sont des captures d'écran des slides présentés par la Mairie lors de la réunion.*



Vous trouverez ces informations sur notre Site ARQP :

<https://quartierdupotager-meudon.fr/>



N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations ou questions complémentaires





ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DU POTAGER DU DAUPHIN DE MEUDON

Loi 1901 - 18, rue Valentine - 92190 - MEUDON - contact@quartierdupotager-meudon.fr

BULLETIN D'ADHÉSION

Mme, M. :

Demeurant :

Téléphone : courriel :

Déclare souhaiter devenir membre de l'« Association des Riverains du quartier du Potager du Dauphin de Meudon » - loi 1901 (ARQP).

En adhérant à l'association ARQP, j'accepte que l'association mémorise et utilise mes données personnelles collectées dans les conditions conformes à sa Charte RGPD – *cocher la case pour acceptation*

Je vous adresse ci-joint le montant de ma cotisation annuelle qui s'élève à 20 € pour la période 2020 - 2021.

Date :

Signature :

- Propriétaire individuel
- Gérant de SCI
- Représentant d'Indivision
- Locataire
- Maison individuelle
- Appartement

Les chèques sont à libeller au nom de : « ARQP » et à envoyer au siège de l'association : 18, rue Valentine - 92190 Meudon